

Arrêté N° MA-ART-2022-153

**OBJET : Arrêté de circulation relatif aux travaux de réhabilitation des réseaux, boulevard Bellevue à Aunay-sur-Odon, Commune déléguée de les Monts d'Aunay**

Le Maire de les Monts d'Aunay,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2212-1 et 2, L2213-1 à 3 ;

**Vu** les articles L.2121-1 et 2122-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

**Vu** l'article R.644-2 du Code Pénal ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Considérant** la demande de l'entreprise SITPO pour des travaux de réhabilitation des réseaux d'eau potable et assainissement boulevard Bellevue, Aunay-sur-Odon, Commune déléguée de les Monts d'Aunay du 22 août au 2 septembre 2022 ;

## ARRÊTE

**Article 1 :** Pendant toute la durée des travaux, l'entreprise SITPO est autorisée à empiéter sur la chaussée.

La circulation est fermée au niveau du boulevard Bellevue (du carrefour rue beauséjour jusqu'à la fin) du 22 août au 2 septembre 2022. Les arrêts de bus boulevard Bellevue sont supprimés.



**Article 2 :** L'entreprise SITPO est chargée de la mise en place de la signalisation règlementaire.

**Article 3 :** Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de brigade de gendarmerie des Monts d'Aunay,
- Monsieur le directeur de l'ARD,
- Monsieur VAL – Kéolis ( BUS VERTS)
- Le responsable des Services Techniques,
- La Directrice Générale des Services,
- Le service voirie de Pré-Bocage,
- L'entreprise SITPO,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à les Monts d'Aunay, le 22 août 2022.

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

